



HAL
open science

Les mélanges de plantes médicinales dans une officine de pharmacie : évolution de leur consommation en 1985 et 1986

Michel Girond

► **To cite this version:**

Michel Girond. Les mélanges de plantes médicinales dans une officine de pharmacie : évolution de leur consommation en 1985 et 1986. Sciences pharmaceutiques. 1988. dumas-01783681

HAL Id: dumas-01783681

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01783681>

Submitted on 2 May 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il n'a pas été réévalué depuis la date de soutenance.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact au SID de Grenoble :
bump-theses@univ-grenoble-alpes.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

<http://www.cfcopies.com/juridique/droit-auteur>

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

2e exemplaire

UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE

U.F.R. DE PHARMACIE

Domaine de la Merci - La Tronche

ANNEE 1988

N° d'ORDRE

7021

TITRE DE LA THESE

LES MELANGES DE PLANTES MEDICINALES
DANS UNE OFFICINE DE PHARMACIE
EVOLUTION DE LEUR CONSOMMATION EN 1985 ET 1986

THESE

Présentée à l'UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE, pour obtenir le grade
de :DOCTEUR EN PHARMACIE.

par

M. Michel GIROND

[Données à caractère personnel]

Cette Thèse sera soutenue publiquement le 28 Mars 1988

devant le Professeur A.M. MARIOTTE ,Président du jury

et

M. C JOUFFRE , Pharmacien

Melle. M.H. ROCHAT , Maitre de conférences



UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE

U.F.R. DE PHARMACIE

Domaine de la Merci - La Tronche

ANNEE 1988

N° d'ORDRE

TITRE DE LA THESE

LES MELANGES DE PLANTES MEDICINALES
DANS UNE OFFICINE DE PHARMACIE
EVOLUTION DE LEUR CONSOMMATION EN 1985 ET 1986

THESE

Présentée à l'UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE, pour obtenir le grade
de :DOCTEUR EN PHARMACIE.

par

M. Michel GIROND

[Données à caractère personnel]

Cette Thèse sera soutenue publiquement le 28 Mars 1988

devant le Professeur A.M. MARIOTTE ,Président du jury

et

M. C JOUFFRE , Pharmacien

Melle. M.H. ROCHAT , Maitre de conférences



Je dédie ce travail /

à mes parents , à mon frère , à ma soeur
qui tout au long de mes études m'ont
apporté aide et encouragement

au personnel de la pharmacie Jouffre pour
son accueil et sa gentillesse

à mes camarades de promotion

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude

à Monsieur C. JOUFFRE , Pharmacien
sans qui rien n'eût été possible

à Madame A.M. MARIOTTE , Professeur
pour son soutien et sa collaboration
durant ce travail et pour avoir accepté
de bien vouloir le juger

à Mademoiselle M.H. ROCHAT , Maître de
conférences
pour ses critiques constructives et
pour avoir accepté de participer à ce
jury .

P L A N

PLAN

INTRODUCTION

PRESENTATION DE L'OFFICINE

GESTION OFFICINALE DES SIMPLES

- 1 Approvisionnement
- 2 Contrôles
- 3 Conservation
- 4 Aspect économique

LA TISANE : UN MEDICAMENT

- 1 Définition
- 2 Aspect galénique
- 3 Aspect pratique
- 4 Précautions d'emploi
- 5 Activité
- 6 Indications

LES MELANGES DE PLANTES

- 1 Rappels législatifs
- 2 Principes d'association
- 3 Problèmes techniques
- 4 Intérêt thérapeutique
- 5 Les mélanges pharmacie Jouffre 1985-1986

CONCLUSION

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

I N T R O D U C T I O N

I N T R O D U C T I O N

Depuis quelques années , la demande en matière de mélanges de plantes médicinales a; connu une évolution spectaculaire. Ce phénomène économique trouve ses racines dans un contexte sociologique complexe : l'attrait du public pour des médicaments réputés plus doux , moins dangereux que les médicaments chimiques .

C'est l'étude de ce phénomène que monsieur Jouffre , mon maître de stage en officine , m'a proposé .

Pour ce faire j'ai particulièrement apprécié de m'appuyer sur des faits , des chiffres , une expérience afin d'établir un raisonnement. A cette occasion j'ai pu constater combien une officine de pharmacie s'avère riche d'enseignements lorsqu'on se penche avec attention sur les divers registres qui sont autant de témoins de l'activité dispensatrice du médicament.

Pour mener à bien ce travail, j'ai comptabilisé les mélanges fabriqués entre 1979 et 1986 puis j'ai répertorié et analysé ceux des deux années 1985 et 1986 où ils furent les plus nombreux.

L'inscription à l'ordonnancier permet la compilation de toutes les différentes formules de mélanges mais ne permet pas une comptabilisation précise des mélanges préparés : quand une personne demande à nouveau un même mélange , cela ne paraît pas sur l'ordonnancier. En conséquence , on ne peut reproduire que l'évolution des couples mélange-client en fonction du temps (cf.annexe 2) qui représente le reflet des résultats absolus.

Pour analyser les mélanges , j'ai tout d'abord recherché leur origine afin de connaître à tout coup l'indication pour laquelle ils étaient demandés.

Le travail que j'ai ensuite réalisé a permis d'aboutir aux tableaux des composants (page 50 à page 95) et à la discussion qui leur succède.

Le but de cette étude est de rendre compte de ce phénomène récent et , semble-t-il , éphémère et aussi de mettre en évidence les carences de la phytothérapie ainsi que certains problèmes qu'elle pose au pharmacien d'officine.

P R E S E N T A T I O N

D E

L ' O F F I C I N E

PRESENTATION DE
L'OFFICINE

Saint-Marcellin est une bourgade de 6935 habitants (recensement INSEE 1982) dans laquelle quatre officines de pharmacie sont implantées.

Les alentours de Saint-Marcellin totalisent une population d'environ quinze mille habitants dans un rayon de dix kilomètres, ils sont desservis par six officines.

L'officine de M. Camille Jouffre, la Pharmacie Centrale, sise 2, rue de Beauvoir à Saint-Marcellin est l'une des plus importantes du Bas-Grésivaudan.

Trois pharmaciens assistent M. Jouffre, une personne diplômée d'orthopédie officie dans sa spécialité, une autre personne est spécialisée en homéopathie et cinq préparatrices en pharmacie complètent le personnel de l'officine.

En dehors de la Pharmacie Centrale, on peut dans cette région se procurer des plantes en six autres lieux : dans trois pharmacies dont une à Saint-Marcellin, dans un magasin de diététique et un supermarché à Saint-Marcellin et irrégulièrement chez un marchand ambulant sur le marché de Saint-Marcellin.

G E S T I O N
O F F I C I N A L E
D E S
S I M P L E S

GESTION OFFICINALE
DES SIMPLES

1 Approvisionnement

Trois possibilités d'approvisionnement sont offertes au pharmacien d'officine:

-l'achat chez un grossiste spécialisé qui assure la distribution du vrac . Le grossiste est tenu d'effectuer pour chaque plante les analyses prescrites à la pharmacopée et d'affecter chaque lot examiné d'un numéro de lot,

-l'achat chez un producteur . Ceci nécessite un contrôle à l'officine (examen macroscopique et microscopique, chromatographies en couche mince).

-La récolte personnelle des plantes médicinales avec toutes les contraintes que cela occasionne: mondaison , séchage et contrôles.

Dans la plupart des cas, le pharmacien d'officine s'adresse à un grossiste qui lui apporte les garanties nécessaires.

Le nombre des grossistes capables d'approvisionner les officines en plantes médicinales est important aussi est-il intéressant de faire jouer la concurrence. Le choix du ou des fournisseurs peut s'effectuer selon divers critères: résultats des analyses, aspect des drogues, régularité de la qualité, date de la récolte, provenance des drogues et enfin prix de vente. Il convient également de tenir compte de la période de récolte pour bénéficier - en les réclamant - des plantes de l'année.

Pour cela, il faut se rappeler que le bois se récolte en hiver ; les racines , tubercules , rhizomes et bulbes au printemps ou en automne; les tiges en automne; les feuilles au plein développement avant la formation des boutons floraux; les fleurs au plein épanouissement pour la plupart; les fruits dès qu'ils sont mûrs et les semences à complète maturité.

Les quantités à commander varient selon le débit de l'officine et des ordres de grandeur figurent dans le numéro 182 des Actualités Pharmaceutiques (1981). Elles s'échelonnent de 50 à 250 grammes (suivant la quantité minimum disponible chez le grossiste) pour des plantes d'usage rare et jusqu'à plusieurs kilogrammes pour la camomille et la verveine par exemple.

2 Contrôles à l'arrivée

A l'officine, les contrôles pratiqués à l'arrivée des plantes médicinales doivent rester simples mais être réalisés avec rigueur.

L'identification est obligatoire, sans oublier de prélever un échantillon au-dessus et au fond du sac. Les plantes reçues doivent être propres: pas de déchets, pas de débris.

En se basant sur les ouvrages de référence que sont les trois dernières éditions de la Pharmacopée française, on procède à un examen macroscopique en vue d'apprécier la couleur, la forme et la dimension de la drogue. On vérifie la qualité du produit par le goût, par l'odorat et surtout par le toucher pour estimer la qualité du séchage.

A l'aide d'une loupe on peut s'assurer de l'absence de tige dans les feuilles mondées et de celle de parasites au niveau des racines. On recherche toute trace d'altération (jaunissement, brunissement, décoloration des fleurs), toute présence de moisissure ou autres éléments étrangers. Cet essai permet aussi l'élimination de falsification par une espèce ou une variété différente.

Les examens plus approfondis: par microscopie, chromatographie et dosages prescrites à la Pharmacopée peuvent difficilement être appliqués en routine à l'officine ; on vérifiera simplement sur le bulletin

d'analyse du fournisseur que le produit répond aux exigences de la Pharmacopée.

A l'arrivée dans l'officine les plantes sont répertoriées sur des fiches où l'on note le nom de la plante, celui du fournisseur, la date de l'achat, celle de la récolte, la quantité reçue, le prix d'achat hors taxe et le prix de vente aux cents grammes. A ces données classiques on peut ajouter quelques commentaires sur la qualité de la plante reçue ce qui permettra une comparaison plus aisée lors d'un prochain arrivage. Ces commentaires peuvent porter sur la taille de coupe, la qualité de séchage ou tout autre paramètre permettant de suivre la régularité de la qualité d'un approvisionnement sur l'autre.

3 Conservation des drogues

Une pièce spécialement destinée au stockage des plantes médicinales doit être aménagée au sein de l'officine. Les conditions requises pour une bonne conservation des caractères morphologiques, organoleptiques et chimiques des plantes sont assez faciles à respecter: il faut maintenir le plus possible les plantes à l'abri de la lumière en les conservant dans un conditionnement opaque stocké dans un local obscur; l'atmosphère de ce local doit être sèche à une température d'environ 15 à 18 degré Celsius (10). Les plantes médicinales doivent également être protégées des chocs qui pourraient les briser.

A l'encontre des insectes et autres parasites, on oppose des conditionnements hermétiquement clos et on cherche aussi à éviter leur présence dans le local en le nettoyant et désinfectant régulièrement et en y plaçant - par exemple - un piège lumineux pour les insectes volants. L'utilisation d'insecticide est bien entendu à proscrire. Pour le conditionnement à proprement parler, on a le choix entre les boîtes de carton rigides, les gallons d'herboristerie en carton ou en bois et les sacs en papier kraft. Les boîtes et les gallons possèdent l'inconvénient de présenter des angles d'où les poussières deviennent indélogeables, les sacs en papier kraft quant à eux

n'offrent pas de protection contre les chocs mais apparaissent dans certains travaux comme un très bon matériau pour la conservation des plantes médicinales(15). On peut trouver un compromis intéressant en doublant les boîtes de carton d'un sac de papier kraft.

La durée de conservation des plantes médicinales ne doit pas excéder un an, en comptant à partir de la date de récolte.

Les racines peuvent être conservées plus longtemps que les fleurs et les feuilles sans toutefois dépasser deux années.

4 Aspect économique

Le stock de plantes médicinales de la pharmacie Jouffre est composé de deux cent trente cinq drogues différentes ce qui est bien au-dessus de la moyenne.

En fonction des quantités fournies à la pharmacie ces six dernières années (1982, 83, 84, 85, 86 et 87) on peut établir un classement des drogues selon leur fréquence de vente (annexe 1).

Le groupe des plantes les plus vendues : camomille, verveine , aubier de tilleul , sauge était attendu .On peut s'étonner de l'absence des fleurs de tilleul dans les meilleures ventes mais il faut se souvenir que la région de Saint-Marcellin est agricole et riche en tilleul.

L'annexe 1 n'est établie que sur une moyenne des six dernières années ; or le marché des plantes médicinales est devenu très fluctuant et sensible au phénomène de mode.

Pour ne détailler qu'un seul exemple , on peut observer les ventes de Reine-des-prés depuis 1982 : en 1982 , 83 et 84 un kilogramme a été vendu chaque année , en 1985 cinq kilogrammes , en 1986 deux kilogrammes et en

1987 trois kilogrammes .

C'est pourquoi la gestion du stock de plantes médicinales n'est pas facile et oblige bien souvent à passer des commandes supplémentaires en cours d'années - en prenant le risque de recevoir des fonds de sacs - si l'on ne veut pas commander des quantités excessives à la bonne saison.

Les plantes médicinales font partie - pour la plupart - du monopole de la pharmacie. Elles sont à la mode et sont l'objet de conflits entre la Pharmacie et la distribution grand-public.

Mais que représentent les plantes médicinales dans l'activité d'une officine?

Tout d'abord, l'herboristerie représente beaucoup de travail . Outre les contrôles à l'arrivée , la majeure partie de ce travail consiste en la fabrication des mélanges de plantes.

Ensuite , le stock représente une immobilisation d'argent que l'on peut estimer à neuf mille francs dans le cas de la pharmacie qui nous intéresse.

Cela nécessite aussi un local uniquement consacré à cet usage.

La préparation des mélanges et le conditionnement des simples requiert le labeur d'un préparateur à mi-temps .

Enfin , la vente des plantes médicinales simples ou en

mélanges préparés à l'officine a représenté en 1985 puis en 1986 environ 0.1 pour-cent du chiffre d'affaire de l'officine. (Exactement 0.12 pour-cent en 85 et 0.09 pour-cent en 86).

Si l'on veut considérer l'importance de la phytothérapie dans son ensemble, en ajoutant /aux drogues en vrac, les tisanes-spécialités, les Suspensions Intégrales de Plantes Fraiches, les gélules de nébulisat préparées à l'officine et autres extraits de plantes , on arrive à un chiffre légèrement supérieur à 0.5 pour-cent du chiffre d'affaire total.

De toute évidence et malgré les efforts que demande la gestion d'un rayon d'herboristerie, le gain financier reste très faible ceci-même pour une officine bien "placée" dans ce domaine et pendant une période favorable.

Par contre, l'activité d'une pharmacie peut difficilement se concevoir sans la vente des plantes médicinales car là est la tradition mais aussi la garantie de la qualité et l'assurance de bons conseils.

L'herboristerie fait partie de l'image de marque du pharmacien et est importante à cet égard .

L A T I S A N E :
U N M E D I C A M E N T

LA TISANE:

UN MEDICAMENT

1 Définition

La septième édition de la Pharmacopée française (1949) donne de la tisane la définition suivante:

"Les tisanes sont des préparations aqueuses qu'on peut édulcorer légèrement et qui sont destinées à servir soit de véhicule pour diverses substances médicamenteuses , soit le plus souvent de boisson pour les malades . Elles peuvent être préparées avec la plupart des drogues végétales.

Ces matières doivent être choisies et mondées avec soins , puis , quand cela est nécessaire , convenablement divisées pour être plus facilement pénétrées par l'eau.

Pour la préparation des tisanes , on a recours , selon la nature des substances qui doivent entrer dans leur composition , à la solution , à la macération , à

l'infusion , à la digestion ou à la décoction et il convient d'employer de l'eau distillée ou de l'eau potable."

Pour la Pharmacopée française la tisane n'est donc le plus souvent qu'une simple boisson dénuée d'effet thérapeutique; c'est la tisane telle qu'on la rencontre le plus souvent dans les hôpitaux français.

Dans ce travail , nous nous intéresserons plutôt à la tisane conçue comme une forme galénique à part entière , comme un vecteur de substances médicamenteuses.

2 Aspect galénique

La définition donnée par la Pharmacopée française énumère les divers modes d'obtention des tisanes : solution , macération , infusion , digestion et décoction.

Le choix du mode de fabrication se fait selon la nature de la drogue , ainsi :

-l'infusion est préparée avec les parties tendres de la plante (feuilles, fleurs) dont les substances actives pourraient être détruites par le chauffage ou s'évaporer.

On commence par humidifier légèrement la préparation puis on verse de l'eau bouillante dessus , on recouvre le récipient et on laisse infuser de cinq à dix minutes.

L'infusion est ensuite filtrée à travers une passoire en métal inoxydable ou une fine mousseline.

-la décoction s'applique plutôt aux racines et aux parties aériennes de la plante (écorce , graines , fruits) ainsi qu'aux plantes contenant des tanins ou autres substances qui ne sont solubles qu'au bout d'un certain temps ; les drogues sont portées à ébullition pendant cinq à trente minutes suivant le degré de solubilité des principes

actifs , dans de l'eau que l'on remplace au fur et à mesure de son évaporation ; la décoction est ensuite filtrée au moment de la consommation.

-la macération est beaucoup moins fréquente ; on laisse tremper les racines ou les graines dans de l'eau froide durant un temps variant de plusieurs heures à quelques jours ; les drogues mucilagineuses (lin , guimauve) devront par exemple macérer une demi-heure , les drogues aromatiques entre deux et douze heures.<10>

3 Aspect pratique

Une tisane, au réfrigérateur, ne se conserve pas au-delà de vingt quatre heures ; elle perd alors ses propriétés par oxydation à l'air et par multiplication bactérienne. Il convient donc de la consommer fraîchement préparée.

On peut conseiller de boire la tisane froide ou chaude, mais la chaleur pourrait être bénéfique dans certaines indications (tisanes digestives).

On dose la tisane à l'aide de cuillères à café ou à soupe. Généralement les prescriptions indiquent une cuillère à soupe de feuilles, sommités fleuries ou fleurs et une cuillère à café de racines ou fruits pour une tasse d'eau d'environ 150 millilitres.

Pour les enfants, on prépare la tisane de cette façon puis on la coupe dans les proportions suivantes:

1 à 3 ans: 2 parties de tisane + 3 parties d'eau

3 à 5 ans: 3 parties de tisane + 2 parties d'eau

5 à 10 ans: 4 parties de tisane + 1 partie d'eau

Après dix ans on ne coupe plus d'eau mais on donne de petites quantités (5).

Pour les adultes , la quantité de tisane quotidienne varie aussi selon la sensibilité du sujet.

Afin d'éviter la dilution des sucs digestifs , les tisanes sont bues une heure avant ou trois heures après les repas, sauf les tisanes apéritives et digestives qui sont prises à proximité des repas et en quantités moindres.

Chaque prise doit être suffisante , c'est-à-dire au moins un bol (un quart de litre) pour les prises éloignées des repas et une tasse (cent cinquante millilitres) pour les prises juste avant ou après les repas.

On conseille de ne pas sucrer les tisanes ou alors avec du miel(5).

4 Précautions d'emploi

Comme tout médicament , la tisane doit être utilisée avec précautions.

La tisane représente un apport d'eau non négligeable qui peut devenir nocif dans certaines maladies comme l'insuffisance rénale , les oedèmes et les cardiopathies. D'autre part les constituants végétaux peuvent présenter des inconvénients vis-à-vis de maladies ou de thérapeutiques associées. Par exemple , les tanins et les phénols pourraient inactiver les antihistaminiques et les antidépresseurs (5).

Chez les cardiaques on se méfiera des plantes riches en potassium (coquelicot , fumeterre , bourrache) pouvant contenir jusqu'à cinq cents ou sept cents milligrammes de potassium par litre d'infusion (5).

Certaines plantes utilisées en tisane présentent une toxicité propre qui peut se révéler lors de prise au long cours.

Au long cours également , la tisane peut fatiguer inutilement l'organisme en sollicitant les reins, l'estomac , le foie et le coeur.

Pour toute ces raisons , on ne doit pas boire pendant de trop longues périodes cette sorte de préparation.

Généralement , on conseille de ne pas dépasser vingt jours de prise et de pratiquer une pose de quinze jours avant de reprendre la cure si nécessaire.

5 Activité

La tisane est une préparation traditionnelle qui pour sa réalisation fait appel à beaucoup d'empirisme. Les progrès de l'analyse et de la pharmacologie tendent à lui donner plus de rigueur.

Avant tout , la matière première , c'est-à-dire la plante, doit être parfaitement définie ce qui n'est pas toujours le cas . L'usage des noms vernaculaires est une source d'erreurs et de confusions importante. La citronnelle peut être selon la littérature: *Melissa officinalis* , *Artemisia abrotanum* (19) ou encore *Lippia citriodora* , alors qu'elle est en vérité *Cymbopogon nardus*.

On rencontre aussi des erreurs intragénériques comme dans le cas d'*Alchemilla vulgaris* qui est le plus souvent remplacée par *Achemilla glabra* dont on ne connaît pas la chimie ou encore dans le cas de la fumeterre - *Fumaria officinalis* - qui est souvent un mélange de plusieurs espèces dont la composition chimique diffère (11).

A contrario , on tolère que les fleurs de Bouillon-blanc proviennent de différents *Verbascum*: *V.thapsus* , *V.thapsiforme* et *V. phlomoides*.

La drogue , la plante sèche , doit également être définie

avec précision et selon des données scientifiques. Un exemple frappant est donné par le romarin et son activité de protection hépatique. Dans un test expérimental, des jeunes pousses de romarin atteignaient la valeur de soixante pour-cent sur une échelle de protection hépatique alors qu'avec la plante entière seul un score de huit pour-cent était atteint (11).

En fonction du solvant, il existé aussi un clivage dans l'effet d'un extrait. Un extrait aqueux d'aubépine - une tisane par exemple - aura une action sur le système nerveux central tandis qu'un extrait alcoolique de la même plante sera plutôt actif comme spasmolytique (14).

Il convient donc, suivant l'effet recherché, de choisir convenablement entre une tisane et une autre forme galénique à partir de la même plante.

Un autre exemple confirme cette notion : la racine de fenouil est réputée diurétique ou pseudo-diurétique ; un extrait hydroalcoolique de cette drogue présente bien cette activité alors qu'un extrait aqueux s'avère inefficace (14).

L'indication d'une tisane devrait être portée suivant les résultats chimiques et pharmacologiques. En fait, dans la majorité des cas, l'indication est dictée par la tradition, avec comme seule référence l'expérience acquise au cours du temps. L'avis du ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi concernant les demandes d'autorisation de mise sur le marché de spécialités

pharmaceutiques à base de plantes , paru en août 1986 , préconise l'usage de l'expression : "traditionnellement utilisé dans de traitement de ...". Cela montre bien , encore une fois , que si l'activité des plantes médicinales est connue depuis longtemps , on ne l'a encore pas démontrée scientifiquement.

L'analyse chimique permet de mettre en évidence de très nombreuses molécules constitutives de la plante mais , contrairement aux plantes héroïques , on ne montre pas ou rarement , dans les plantes médicinales , une substance ou un groupe restreint de substances responsable de l'activité de la plante et qui , une fois isolé et purifié, s'avère très puissant.

Les plantes médicinales n'ont d'activité que si elles sont utilisées sous forme d'extrait total ou totum (4). C'est-à-dire si l'on parvient à mettre sous forme assimilable pour l'organisme tout un ensemble extrêmement complexe de molécules. La tisane semble être la forme galénique qui tout en étant proche d'un extrait total reste d'une obtention très aisée.

La plupart des travaux expérimentaux a porté , jusqu'à présent , sur les constituants dérivant du métabolisme secondaire végétal , c'est-à-dire les alcaloïdes , les polyphénols ...etc , toutes substances aux pouvoirs spectaculaires. Mais rien ou presque rien ne concerne les dérivés du métabolisme primaire.

Ce ne sont , il est vrai , que des molécules banales ,

comme des acides ou des alcools mais leurs rôles seraient à prendre en considération pour expliquer les propriétés des extraits totaux dans lesquelles elles sont toujours présentes en proportions non négligeables (8).

L'expérimentation clinique d'une tisane, comme de tout autre extrait végétal aussi riche, est - selon l'expression du professeur Jean-Marie Pelt - d'une "complexité au carré" puisque la complexité de l'extrait se conjugue à celle de l'organisme humain (13). C'est pourquoi aucun laboratoire n'investit l'importante somme d'argent nécessaire au déroulement d'une telle étude.

Sans plus chercher à analyser à tout prix les extraits pour en retirer des données sans grande signification, il conviendrait de mesurer et de comprendre l'activité de tels mélanges naturels par d'autres méthodes.

Comprendre les mécanismes d'action des tisanes permettrait aussi de faire un tri parmi les plantes aujourd'hui utilisées pour ne retenir que celles dont l'innocuité est démontrée. On a montré, par exemple, que le romarin - *Rosmarinus officinalis* - augmentait considérablement l'excrétion de bile par un effet irritant sur la sphère hépatique, d'où une toxicité certaine si on l'utilise à doses trop fortes ou pendant trop longtemps (11).

Comme le faisait remarquer le docteur Hatinguais des laboratoires Pierre Fabre lors du premier congrès Europharma à Strasbourg en janvier 1986, la chimie est dans ce domaine en avance sur la pharmacologie. On isole,

identifie , dose sans problème , en un mot on analyse avec facilité mais le pouvoir d'une plante médicinale est synthétique , synergique : c'est l'ensemble des pics d'une chromatographie qui est actif et non pas chacun d'entre eux (8).

Définir avec précision l'action d'une tisane permettrait aussi de dénommer scientifiquement l'activité de la drogue. On verrait alors disparaître définitivement les termes de "dépuratif" , "émollient" , "astringent" ou "hépatique" qui n'ont plus aucune signification médicale. Les plantes "diurétiques" ne répondent non plus à la définition rigoureuse de l'activité qui leur est prêtée. Si les médicaments diurétiques provoquent l'élimination urinaire du sodium qu'accompagne nécessairement l'eau , les plantes dites "diurétiques" ne conduisent qu'à une élimination d'eau.

Pour nous résumer , il existe d'une part pour la plupart des plantes médicinales la conviction sinon la preuve d'une activité qu'un usage ancestral a affirmé et d'autre part une connaissance de la chimie de la plante.

Entre ces notions un fossé persiste , la corrélation entre chimie et activité n'étant pas clairement établie.

C'est pourquoi , les laboratoires pharmaceutiques utilisant des plantes médicinales , tels les laboratoires homéopathiques , extrapolent-ils et contrôlent les lots de plantes en vérifiant la présence et le taux de quelques substances sans leur prêter pour autant la responsabilité

de l'activité. Par extrapolation , un taux suffisant de telle ou telle substance laisse penser que la plante sera active.

Et comme on ne peut pas identifier et doser chaque composant de la plante , il y en a entre dix et vingt mille dans chaque espèce végétale , la solution passerait par des tests biologiques qui permettraient de visualiser directement l'activité d'un totum sans en connaître obligatoirement les principes actifs (8).

Des tests fiables permettraient enfin de comparer l'effet des tisanes à celui d'un placebo.

6 Indications

L'action des plantes sous cette forme galénique est lente. Une tisane est un médicament en fait peu chargé en principe actif, par là-même ayant une action douce, efficace mais demandant de la patience et de la persévérance.

La tisane s'adresse donc classiquement aux affections chroniques telles que : constipation, troubles digestifs bénins, rhumatismes, asthénie, insomnie, troubles circulatoires bénins, infections urinaires basses récidivantes et obésité ou embonpoint.

Avec la toux, on a là des affections que le sujet ressent directement comme une gêne ; c'est lui qui en pose généralement le diagnostic.

D'autre part, des tisanes peuvent présenter un intérêt en association avec une thérapeutique classique sur le conseil ou la prescription d'un praticien spécialisé, comme on le voit dans des cas d'hypertension, de diabète ou d'hypercholestérolémie.

La majeure partie des demandes en matière de tisane relève de l'automédication. C'est aussi à ce niveau que le pharmacien joue un rôle de conseil.

Mais s'il peut - et doit - contrôler la délivrance de drogues pour tisane , il cautionne bien souvent des formules dont il ne connaît pas l'origine , en les réalisant dans son officine. Ces formules sont tirées pour la plupart de revues ou de livres spécialisés et quand elles ne présentent pas de toxicité , elles ne respectent pas les principes traditionnels de l'utilisation des plantes. ,

Si le public est si réceptif à ce genre de littérature - qui tient plus d'une campagne de marketing que d'écrits impartiaux (16) - c'est aussi parce que l'information échappe le plus souvent aux pharmaciens pour envahir les kiosques des marchands de journaux .

Pour être plus concret , on se reportera à l'annexe 5 qui indique la répartition par indication des 82 mélanges étudiés dans cette thèse .

Les indications les plus fréquentes concernent la diététique ou plutôt la correction d'erreurs diététiques (les tisanes diurétiques vont souvent de pair avec les tisanes amaigrissantes) . Il est plus aisé de prendre une tisane inoffensive ou présumée telle que de remettre en cause son régime alimentaire !

Par contre , les indications plus sérieuses par lesquelles les vrais partisans des médecines douces chercheraient une alternative à la thérapeutique classique ne recueillent que très peu d'adhésion . Tant que les média se substitueront aux prescripteurs il en sera ainsi .

L E S M E L A N G E S

D E

P L A N T E S

LES MELANGES

DE PLANTES

1 Rappels législatifs

Les articles L 512 et L 659 du Code de la Santé Publique précisent que "la vente au détail des plantes médicinales inscrites à la Pharmacopée est réservée aux pharmaciens et aux herboristes restant en place tandis que la vente en gros est libre".

Le décret du 22 juin 1975 fixe une nouvelle liste de plantes médicinales qui seront désormais en vente libre : 34 plantes sont libérées (bardane , bouillon-blanc , bourgeons de pin , bourrache , bruyère , camomille , chiendent , cynorrhodon , eucalyptus , frêne , gentiane , guimauve , hibiscus , houblon , lavande , lierre terrestre , matricaire , mauve , mélisse , menthe , ményanthe , olivier , oranger , ortie blanche , pariétaire , pensée

sauvage , pétales de roses , queues de cerises , reine-des-prés , ronce , sureau , tilleul , verveine , violette) et sont interdits les mélanges de ces plantes entre elles à l'exception des cinq plantes dont les mélanges sont autorisés depuis le décret du 4 juillet 1960 (tilleul , camomille , menthe , verveine , oranger) du cynorrhodon et de l'hibiscus . Il est important de souligner que la vente libre de ces plantes directement assortie d'indications thérapeutiques majeures ne sera pas tolérée (documents incitant à cet usage interdits) .

Le pharmacien délivre les plantes médicinales sous forme de simples ou de mélanges (les espèces) ou d'autres formes galéniques. En ce qui concerne les mélanges , on peut noter qu'en l'état actuel des dispositions du Code de la Santé Publique relatives aux médicaments humains , il n'a été prévu d'autorisation de mise sur le marché que pour les spécialités pharmaceutiques telles que définies à l'article L 607 du Code de la Santé Publique , relevant du chapitre consacré à la pharmacie vétérinaire .

En conséquence un pharmacien d'officine peut préparer à l'avance et vendre à sa clientèle des mélanges de plantes à condition qu'ils ne soient pas présentés sous un conditionnement particulier et ne portent pas de nom de fantaisie. L'étiquetage doit évidemment comporter toutes les mentions prévues à l'article R 5094 du code , qui nomment la formule qualitative et quantitative à l'exclusion de toute autre indication.

Ne s'agissant pas de prescriptions magistrales , l'article R 5092 ne s'applique pas et il n'y a pas lieu d'enregistrer à l'ordonnancier la délivrance de ces produits.

La loi classe les mélanges de plantes parmi les compositions et préparations dont l'exécution est réservée à tout les stades au pharmacien. Ils peuvent donc être délivrés sans autre formalité ,au public à l'exclusion toutefois de tout texte publicitaire et avec l'obligation de faire figurer la formule qualitative et quantitative sur le conditionnement

2 Principes d'association (5)

La formulation d'une tisane complexe doit se faire dans le respect de certaines règles et de certains principes.

Les composants de tels mélanges peuvent être classés en trois catégories:

-les composants principaux qui déterminent l'activité finale du mélange. Une ou deux drogues forment cette base autour de laquelle se construit la tisane ; elles représentent quarante à cinquante pour-cent du mélange total.

-les composants auxiliaires qui renforcent les effets recherchés des drogues précédentes , complètent leurs actions ou en évitent les effets indésirables. Deux ou trois drogues de cette catégorie constituent quinze à vingt pour-cent du total. Par exemple : des plantes à mucilages dans un mélange laxatif pour en adoucir l'action.

-les correcteurs de goût , d'odeur ou d'aspect qui ne doivent pas être omis car ils sont garants d'une prise plus agréable , d'une observance plus facile.

Une ou deux drogues permettent de corriger un mélange , elles forment environ dix pour-cent du mélange.

Par exemple : l'anis vert , les fruits et les fleurs d'oranger sont des correcteurs , de goût . Les fleurs de bleuet et de coquelicot améliorent l'aspect d'une tisane en lui conférant une coloration agréable.

Au total, une tisane ne doit pas être constituée de plus de huit composants y compris les divers correcteurs.

En fait , un nombre de six composants semble représenter un optimum , alliant un ensemble suffisant de drogues actives à une facilité de fabrication et d'emploi.

3 Problèmes techniques

Une tisane complexe bien formulée doit être doublement homogène.

D'une part , les différents éléments du mélange doivent présenter une homogénéité de taille : les fournisseurs proposent diverses grosseurs de coupe mais il est souvent nécessaire de recouper certaines drogues comme les feuilles de cassis ou de ronce. Ceci permet un mélange régulier et un dosage plus aisé.

A l'officine , ce mélange est réalisé manuellement dans un grand mortier ou à l'aide d'un mélangeur qui permettra l'élimination simultanée des poussières.

D'autre part , le mode de préparation des tisanes dépend de la nature des drogues , aussi , un mélange complexe doit-il présenter une homogénéité de texture. Il est , la plupart du temps , aberrant de réaliser l'infusion d'un mélange dont l'un des composants est une racine ou une écorce. Les principes actifs contenus dans ces parties de plante n'ont pas la possibilité de passer en solution lors d'une simple infusion.

De même, a-t-on toutes les chances de dégrader les produits responsables de l'activité de fleurs ou de feuilles en leur faisant subir une décoction. C'est pourtant souvent ce que l'on observe dans les formules proposées dans les revues ou les livres de "médecine naturelle".

4 Intérêt thérapeutique

On peut considérer deux grands types de mélanges de plantes pour tisane.

D'une part , les mélanges classiques depuis longtemps établis et qui allient une bonne activité à une innocuité certaine. Le plus connu et le plus employé de ces mélanges est le mélange dit "pectoral" qui associe sept espèces aux propriétés antitussives: fleurs de mauve, guimauve, pied-de-chat, tussilage, violette, coquelicot et bouillon-blanc.

D'autre part , les mélanges que l'on peut qualifier de "modernes" qui se composent de drogues aux propriétés diverses qui tendent vers un même but thérapeutique. Par exemple , une tisane laxative pourra comprendre des plantes laxatives bien entendu mais aussi des espèces stimulantes digestives, stimulantes hépatiques, correctrices du goût et de l'aspect et facultativement des mucilagineuses pour tempérer l'effet laxatif, des plantes "diurétiques" et des sédatives nerveuses (1).

De tels mélanges sont commercialisés, ce sont par exemple les mélanges SANTANE et MEDIFLOR.

On cherche donc par ce biais une addition des effets des diverses drogues.

Les formules qui ont paru ces dernières années dans les revues féminines ou dans des livres de "médecine naturelle" s'inspirent de ces notions sans en respecter

toute la rigueur.

Rigueur de forme tout d'abord : combien de fois la drogue est-elle mal définie, sous un nom vernaculaire équivoque ou sans précision de la partie utilisée.

Rigueur sur le fond également.

On connaît les propriétés traditionnelles accordées aux tisanes simples mais non pas aux tisanes composées exception faite des quelques mélanges classiques dont il est fait référence plus haut. Aussi, tout nouveau mélange devrait-il prouver son efficacité et son innocuité avant d'être proposé.

Les mélanges-spécialités tels MEDIFLOR ou SANTANE possèdent une Autorisation de Mise sur le Marché garante d'études sérieuses alors que rien ne démontre l'efficacité et le caractère inoffensif des tisanes conseillées par ailleurs.

5 Les mélanges réalisés en 1985 et 1986

C'est en 1985 et en 1986 que le plus grand nombre de mélanges de plantes a été réalisé à la Pharmacie Centrale. La courbe de l'évolution pendant les sept dernières années (annexe 2) montre bien l'accroissement explosif survenu en 1985.

Relativement au reste de la phytothérapie, la place des tisanes est en pleine mutation.

A la Pharmacie Centrale, la part des plantes sèches en vrac (environ 0.1 pour-cent du chiffre d'affaire) est six fois supérieure à celle des tisanes MEDIFLOR qui est restée très stable - autour de 0.016 pour-cent du chiffre d'affaire - en 1985 et 86.

Avec une plus grande précision, la part des plantes sèches en vrac a diminuée de 1985 à 1986 pour passer de 0.12 pour-cent à 0.09 pour-cent du chiffre d'affaire global. Pendant cette même période, les Suspensions Intégrales de Plantes Fraîches sont passées de 0.06 pour-cent à 0.15 pour-cent du chiffre d'affaire et les gélules de mélange de nébulisat Titrex de 0.005 à 0.025 pour-cent du chiffre d'affaire.

On met ainsi en évidence une nouvelle donnée du marché de la phytothérapie : la vieille forme galénique, la tisane,

, se voit égalée et dépassée par les nouvelles formes , suspension de plantes et nébulisat .

Dans ce contexte le "pic" de 1985 et 1986 semble être un accident , le résultat d'un coup médiatique et commercial. Il y a fort à parier que cet attrait subit pour les tisanes soit déjà retombé et que la vente des plantes dans les supermarchés ne soit pas une si bonne affaire comme on aurait pu le croire. D'un autre côté , l'herboristerie à l'officine retrouvera ou a déjà retrouvé son rythme d'avant 1985.

Sur les quatre vingt deux mélanges étudiés , cinquante - soit soixante et un pour-cent - ont pour origine le livre de R.Zarai "Ma médecine naturelle".

Ils ont été demandés tels qu'ils figurent dans le livre ou après que la formule ait été élaguée ou alongée. On peut parfois déceler des "cocktails" : un peu de cette formule , un peu de cette autre !

Tous ces changements sont à coup sûr l'oeuvre des clients eux-même , les formules qui à l'origine n'étaient déjà pas satisfaisante s'en trouvent rarement améliorée !

Une seule formule fut prescrite par un médecin phytothérapeute en association avec un traitement antihypertenseur.

Les autres formules sont issue de revues féminines.

On peut remarquer que la totalité des personnes dont émanent les demandes de mélanges sont des femmes . Plus

demandeurs d'automédication que les hommes , les femmes sont aussi les principales consommatrices de tisanes.

Quatre vingt deux mélanges ont donc été étudiés ; leurs formules ne figurent pas dans cette thèse mais , pour la plupart , peuvent être facilement retrouvées dans des ouvrages grand public.

Dans la quasi totalité des cas , ces formules ne répondaient à aucune rigueur scientifique et ne respectaient pas la tradition non plus. Le nombre de composants était dans la moitié des cas supérieur à sept avec un maximum de quinze ! (voir annexe 3).Et des drogues devant subir une décoction voisinaient avec des drogues devant être infusées.

Pour plus de clarté , j'ai réparti les drogues selon l'indication thérapeutique du mélange dont elles faisaient partie.

Dans chaque tableau , elles sont partagées en deux groupes selon que leur pourcentage moyen est supérieur ou non à 10 pour-cent.On considère que 10 pour-cent représente la limite inférieure sous laquelle on ne devrait pas descendre.

Elles sont ensuite classées par ordre alphabétique et pour chacune figurent le nom vernaculaire , le nom scientifique , la partie utilisée , le pourcentage moyen de cette drogue dans les mélanges où elle figurait , le nombre de mélanges différents dans lesquels elle se trouvait , le

mode de fabrication habituel d'une tisane de cette plante
(I pour infusion , D pour décoction , M pour macération),

les propriétés traditionnellement reconnue et , s'il est
nécessaire , les précautions d'emploi.

Pour chaque plante , la littérature donne une quantité
souvent importante de propriétés ; n'ont été retenues dans
chaque tableau que celles pouvant se rapporter à
l'indication en question. Les ouvrages qui m'ont servi de
référence sont ceux que tout pharmacien est susceptible de
posséder dans son officine.

TABLEAUX DES DROGUES

UTILISEES

DANS LES MELANGES

EN 1985 ET 1986

Les abréviations des activités :

Adouc. = Adoucissant

Antidiarr. = Antidiarrhérique

Antirh. = Antirhumatismal

Antisept. = Antiseptique

Antispas. = Antispasmodique

Antis.respi. = Antiseptique respiratoire

Antitus. = Antitussif

Cardioto. = Cardiotonique

Chola. = Cholagogue

Cholé. = Cholérétique

Dépu. = Dépuratif

Digest. = Digestif

Diur. = Diurétique

Expec. = Expectorant

Fébrif. = Fébrifuge

Hypertens. = Hypertenseur

Hypogl. = Hypoglycémiant

Hypotens. = Hypotenseur

Hypn. = Hypnotique

Laxa. = Laxatif

Purg. = Purgatif

Reminé. = Reminéralisant

Séda. = Sédatif

Stimul.géné.= Stimulant général

Stimul.hép.= Stimulant hépatique

Sudo.= Sudorifique

Toni.Vein.= Tonique veineux

Les abréviations des parties de plantes :

bourg.= bourgeons

bout.= boutons floraux

éc.= écorces

f.= feuilles

fl.= fleurs

plte.= plante entière

rac.= racines

rhiz.= rhizomes

sem.= semences

som.= sommités fleuries

ORGANISATION DES TABLEAUX

De gauche à droite figurent dans les tableaux les données suivantes :

Le nom vernaculaire de la plante (avec son nom scientifique en-dessous) , la partie de plante utilisée , la quantité moyenne de la drogue dans les mélanges en question (exprimée en pourcentage) , le nombre de mélanges contenant cette drogue , le mode de préparation traditionnel (I pour Infusion , M pour Macération , D pour Décoction) , les propriétés de la drogue en rapport avec son utilisation présente et , s'il y a lieu , l'indication par un * d'une précaution d'emploi à respecter.

REFERENCES DES PROPRIETES ET DES PRECAUTIONS D'EMPLOI
FIGURANT DANS LES TABLEAUX

Les indications et les précautions d'emploi sont issues des ouvrages figurant dans la bibliographie sous les numéros suivants : 1 , 4 , 7 , 17 , 18 , 19 et 20

Ces ouvrages , de vulgarisation pour la plupart , sont consultés par les pharmaciens comme par les consommateurs de plantes médicinales. Le pharmacien d'officine a rarement le temps de se référer à des ouvrages plus précis et plus rigoureux qu'il ne connaît souvent pas.

Tous ces livres proposent des monographies de plantes , mais aucun ne traite sérieusement des associations de drogues végétales. Un tel ouvrage serait très utile au pharmacien d'officine.

DROGUES EMPLOYEES DANS LES MELANGES à VISEE HEPATIQUE

(10 mélanges différents)

Quantités moyennes supérieures ou égales à 10 pour-cent

Absinthe som. 12.5 1 I Digest. Apérit. *

Artemisia Absinthium

Arnica fl. 12.5 1 I Antispas. Cholé. *

Arnica montana

Artichaut f. 11.8 7 I Chola. Cholé.

Cynara scolymus

Aspérule plte. 15.8 8 I Chola. Antispas.
Asperula odorata

Aunée rac. 12.5 1 I Cholé.
Inula helenium

Boldo f. 12.4 3 I Chola. Cholé.
Peumus boldo

Bouleau f. 11.8 1 I Diurétique
Betula alba

Bruyère fl. 11.8 1 I Diur. Antisep. urin.
Erica cinerea.

Chiendent rac. 11.8 1 D Diur. Chola.
Agropyrum repens

Combretum f. 15.4 2 I Chola. Cholé.
Combretum micrantum

Frêne f. 11.8 1 I Diur.
Fraxinus excelsior

Grémil plte. 15.8 1 I Diur.
Lithospermum officinale

Lamier plte. 11.8 1 I Dépu. Diur.

Lamium album

Menthe f. 11.1 2 I Digest. Cholé. Goût

Mentha piperita

Patience rac. 12.5 1 I Diur. Dépu.

Rumex patienta

Pissenlit rac. 11 3 D Cholé. Chola. Diur.

Taraxacum dens-leonis

Réglisse rac. 15.3 7 D Digest. Goût

*

Glycyrrhiza glabra

Verveine f. 12.5 1 I Goût

Verbena officinalis

Quantités moyennes inférieures à 10 pour-cent

Aigremoine plte. 7.6 3 I Diur.

Agrimonia Eupatoria

Aubépine fr. 5.1 2 I Diur.

*

Crataegus oxyacantha

Busserole f.	7.6	5	I	Antisep. urin. Diur.	
Arctostaphylos uva-ursi					
Caille-lait plte.	9.3	8	I	Chola. Cholé.	
Galium verum					
Cassis f.	6.7	4	I	Diur.	
Ribes nigrum					
Centaurée som.	8.4	6	I	Cholé. Chola. Digest.	
Erythraea centaurium					
Gratiolle plte	5.1	2	I	Diur. Cardioto.	*
Gratiola officinalis					
Prêle plte.	8.4	5	I	Diur.	
Equisetum arvense					
Romarin som.	8.8	5	I	Chola. Cholé	*
Rosmarinus officinalis					
Souci fl.	8.6	6	I	Dépu.	*
Calendula officinalis					
Thym plte.	5.9	1	I	Chola. Cholé. Diur.	
Thymus vulgaris					

Commentaires :

Présence de plantes dont un tel usage est prohibé :
Absinthe , Arnica.

Absence étonnante de plantes dont l'activité est reconnue
et prouvée : Fumeterre , Aubier de tilleul ,
Chardon-marie.

Sous le concept de " mal au foie " le grand public
regroupe aussi bien les lourdeurs gastriques
postprandiales que les troubles occasionnés par
l'absorption d'une grande quantité d'alcool. Les mélanges
suivent cette logique , qui associent des drogues à
essence (Thym , Menthe) à visée eupeptique à des drogues
directement actives sur le foie (Artichaut , Boldo). On
peut s'étonner de la présence de tant de drogues dont la
principale action est d'augmenter l'élimination urinaire
(Frêne , Grémil , Bouleau , Bruyère , Patience ,
Gratiolle , Prêle)

DROGUES EMPLOYEES DANS LES MELANGES A VISEE CIRCULATOIRE

(7 mélanges différents)

Quantités moyennes supérieures ou égales à 10 pour-cent

Aubépine fl. 11 2 I Hypotenseur *

Crataegus oxyacantha

Bourse à p. plte 12 6 I Toni.vein.

Capsella Bursa-pastoris

Citronnelle plte. 16.7 1 I Antisept.

Cymbopogon nardus

Cyprés fr. 11.1 2 I Toni.vein.

Cupressus sempervirens

Gingko f. 16.7 1 I Vasodil.Antiinfl.

Gingko biloba

Hamamélis f.	12.9	6	I	Toni.vein.	
Hamamelis virginiana					
Hysope plte	13.1	3	I	Antispas.	*
Hyssopus officinalis					
Marron d'I fr.	11.1	2	I	Toni.vein.	
Aesculus Hippocastanum					
Mélilot plte	16.7	1	I	Toni.vein.	
Melilotus officinalis					
Millefeuille plte.	11.1	6	I	Emména.	
Achillea millefolium					
Noisetier châtons	10.5	1	I	Toni.vein.	
Corylus avellana					
Noyer f.	12.7	3	I	Toni.vein.	*
Juglans regia					
Pensée plte.	12.5	2	I	Diur. Antispas.	
Viola tricolor					
Pervenche plte.	16.7	1	I	Hypotens.	
Vinca minor					

Sauge f. 15.8 1 I Emména. *

Salvia officinalis

Séneçon plte 11.1 2 I Toni.vein. Emména *

Senecio vulgaris

Vigne-rouge f. 13.8 6 I Toni.vein. Prot.vascu.

Vitis vinifera

Quantités moyennes inférieures à 10 pour-cent

Anis vert sem. 7 4 I Antispas. Goût Odeur *

Pimpinella anisum

Bardane rac. 6.3 2 D Antisept.

Arctium lappa

Bourdaine éc. 5.3 1 D Laxa. *

Rhamnus frangula

Gui f. 8.5 5 I Hypotens. *

Viscum album

Matricaire sem. 6.5 3 I Emména.

Matricaria chamomilla

Réglisse rac. 8.4 1 D Antspas. *

Glycyrrhiza glabra

Commentaires :

Dans ce tableau les plantes les plus souvent rencontrées sont :

Bourse à pasteur , Hamamélis , Millefeuille et Vigne-rouge,
chacune six fois sur sept .

Remarque : les semences de Matricaire ne représentent pas une
drogue traditionnelle , la tradition veut que l'on utilise
les capitules de Matricaire . Erreur ou fantaisie de l'auteur
de la formule ?

DROGUES EMPLOYEES DANS LES MELANGES A VISEE ANTIHYPERTENSIVE

(3 mélanges différents)

Quantités moyennes supérieures ou égales à 10 pour-cent

Bourse à p. plte. 14.9 2 I Toni.vein.

Capsella Bursa-pastoris

Epine-vinette rac. 11.5 1 D Toni.vein.

Berberis vulgaris

Fumeterre plte. 10 1 I Diur. Stimul.hépa. *

Fumaria officinalis

Genêt fl. 10.7 1 I Cardioto. Hyperten. *

Sarothamnus scoparius

Gratteron plte. 11.5 1 I Diur.

Galium aparine

Gui f. 14.9 2 I Hypotens. *

Viscum album

Hamamélis f. 10 1 I Toni.vein.

Hamamelis virginiana

Olivier f. 10.3 2 I Hypotens.

*

Olea europaea

Pervenche plte. 50 1 I Hypotens.

Vinca minor

Pissenlit rac. 11.1 2 D Diur.

Taraxacum dens leonis

Vigne-rouge f. 15.7 3 I Toni.vein.

Vitis vinifera

Quantités moyennes inférieures à 10 pour-cent

Aubépine fl. f. 7 3 I Hypotens.

Cardioto.

*

Crataegus oxyacantha

Busserole f. 7.1 1 I Diur.

Arctostaphylos uva-ursi

Germandrée plte. 7.7 1 I Diur.

Teucrium chamaedris

Muguet f. 5.4 2 I Cardioto.Diur. *

Convalaria majalis

Commentaires :

C'est dans ce tableau que l'on rencontre le plus de plantes potentiellement dangereuses : Gui , Olivier , Genêt , Muguet. C'est là que le pharmacien doit jouer pleinement son rôle et faire tout son possible pour que la tisane adjuvante d'un traitement classique de l'hypertension artérielle n'en devienne pas l'unique médication .

DROGUES EMPLOYEES DANS LES MELANGES A VISEE DIURETIQUE

(15 mélanges différents)

Quantités moyennes supérieures ou égales à 10 pour-cent

Artichaut f. 14.6 2 I Diur.

Cynara scolymus

Bouleau éc. 18.2 1 D Diur.

Betula alba

Bourrache fl. 16.3 2 I Diur.

Borrago officinalis

Bruyère fl. 14 3 I Diur

Erica vulgaris

Busserole f. 19.6 3 I Diur.

Arctostaphylos uva-ursi

Caille-lait plte.	10.5	1	I	Diur.	
Galium verum					
Cassis f.	17.4	3	I	Diur.	
Ribes nigrum					
Centaurée plte.	10.5	1	I	Diur.	Cholé.
Erythraea centaurium					
Cerisier pédon.	16	3	I	Diur.	
Prunus cerasus					
Chiendent rac.	11.8	2	D	Diur.	
Agropyrum repens					
Citron éc.	12.5	1	I	Antisep.	Goût
Citrus limonium					
Cochlearia rac.	10.5	1	D	Stomachique	
Cochlearia officinalis					
Fraisier rac.	11.1	1	D	Diur.	
Fragaria vesca					
Frêne f.	16.6	5	I	Diur.	
Fraxinus excelsior					

Fumeterre som.	10.5	1	I	Diur.		*
Fumaria officinalis						
Génévrier fr.	25	1	I	Diur.		*
Juniperus communis						
Gratiolle plte.	10.5	1	I	Diur.	Purg.	*
Gratiola officinalis						
Maïs stigm.	11.1	1	I	Diur.		
Zea mays						
Marjolaine som.	15.4	1	I	Antisep.	Antispas.	
Origanum majorana						
Menthe f.	15.4	1	I	Cholé.	Antisep.	Goût
Mentha piperita						
Orthosiphon f.	29.9	2	I	Diur.		
Orthosiphon stamineus						
Pariétaire plte.	11.1	1	I	Diur.		
Parietaria officinalis						
Piloselle f.	14.3	1	I	Diur.		
Hieracium pilosella						

Pissenlit rac. 17.2 3 D Diur.

Taraxacum dens leonis

Prêle plte. 16.5 5 I Diur.

Reminé.

Equisetum arvense

Reine des p. fl. 14.9 5 I Diur.

Spiraea ulmaria

Romarin f. 18.2 1 I Diur.

Cholé.

*

Rosmarinus officinalis

Ronce f. 15.2 1 I Diur.

Rubus fruticosus

Solidage plte. 21.4 1 I Diur.

*

Solidago virga-aurea

Sureau fl. 16.3 2 I Diur.

Sambucus nigra

Varech plte. 24 3 I Laxa. Stimul.géné.

Fucus vesiculosus

Vigne-rouge f. 16 2 I Diur.

Vitis vinifera

Quantités moyennes inférieures à 10 pour-cent

Anis vert sem. 7.7 1 I Antispas. *

Pimpinella anisum

Fenouil sem. 7.6 1 I Diur. Antispas. *

Foeniculum dulce

Commentaires :

Le terme de " diurétique " n'a pas exactement le même sens selon qu'il s'agit de phytothérapie ou de médecine classique . Les plantes médicinales provoquent l'élimination de l'eau avec un effet parfois bénéfique sur le taux d'acide urique mais ne doivent pas être confondues avec les médicaments diurétiques utilisés dans le traitement de l'hypertension artérielle.

DROGUES EMPLOYEES DANS LES MELANGES A VISEE LAXATIVE

(7 mélanges différents)

Quantités moyennes supérieures ou égales à 10 pour-cent

Bardane rac. 10.2 2 I D Cholé. Antidiarr.

Arctium lappa

Bourdaine éc. 15.6 6 D Laxa. *

Rhamnus frangula

Cassis f. 11.1 1 I Antidiarr.

Ribes nigrum

Chicorée rac. 12 3 D Laxa. cholé.

Cichorium intybus

Chiendent rac. 12.5 2 D Chola.

Agropyrum repens

Douce-amère plte.	11.1	1	I	Dépu.Purg.	*
Solanum dulcamara					
Fenouil sem.	12.5	2	I	Laxa.	*
Foeniculum dulce					
Frêne f.	12.5	1	I	Laxa.Purg.	
Fraxinus excelsior					
Garance plte.	10	1	I	Diur.	
Rubia tinctoria					
Guimauve rac.	11.1	1	D	Antidiarr.	
Althaea officinalis					
Houblon cônes	15.4	1	I	Antispas.	
Humulus lupulus					
Mercuriale plte.	20	1	I	Laxa.Purg.	*
Mercurialis annua					
Millepertuis som.	14	2	I	Diur.	
Hypericum perforatum					
Ortie f.	11.1	1	I	Diur.	
Urtica dioica					

Pariétaire plte. 13.8 2 I Diur.

Parietaria officinalis

Patience rac. 15.4 1 D Laxa.

Rumex patienta

Pensée fl. 15.4 1 I Laxa. Aspect

Viola tricolor

Réglisse rac. 11.2 5 D Adouc. Goût *

Glycyrrhiza glabra

Saponaire plte. 13.7 5 I Cholé *

Saponaria officinalis

Séné f. 16.8 4 I Laxa. Purg. *

Cassia angustifolia

Tilleul fl. 11.1 1 I Cholé.

Tilia platyphyllos

Quantités moyennes inférieures à 10 pour-cent

Bourrache fl. 7 2 I Laxa. *

Borrago officinalis

Mauve fl. 7.2 4 I Laxa. Antidiarr.

Malva sylvestris

Prêle plte. 7 2 I Diur. Reminé.

Equisetum arvense

Rhubarbe rhiz. 7.9 3 D Laxa.

Rheum rhaponticum

Salsepareille rac. 7 2 D Diur.

Smilax aspera

Serpolet som. 7 2 I Diur. Digest.

Thymus serpyllum

Commentaires :

Des plantes aux effets trop drastiques ne devraient plus être rencontrées , telles la Douce-amère et la Mercuriale.

DROGUES EMPLOYEES DANS LES MELANGES A VISEE AMAIGRISSANTE

(20 mélanges différents)

Quantités moyennes supérieures ou égales à 10 pour-cent

Artichaut f. 11.9 2 I Cholé. Diur. *

Cynara scolymus

Bardane rac. 20.6 3 I D Cholé. Diur.

Arctium lappa

Bouleau éc. 18.3 2 D Cholé. Diur.

Betula alba

Bourdaine éc. 14.4 5 D Chola. Laxa. *

Rhamnus frangula

Bruyère som. 15.6 9 I Diur.

Erica cinerea

Busserole f. 16 7 I Diur.

Arctostaphylos uva-ursi

Caille-lait plte. 28.5 1 I Chola.Diur.

Galium verum

Cassis f. 15 1 I Diur.Amaig.

Ribes nigrum

Citronnelle plte. 28.5 1 I Antisep.

Cymbopogon nardus

Cochléaria rac. 11.2 5 I Stimul.géné.

Cochlearia officinalis

Douce-amère plte. 20 1 I Diur.Amaig. *

Solanum dulcamara

Fraisier rac. 14.3 1 D Diur.

Fragaria vesca

Frêne f. 21.7 1 I Diur.Amaig.

Fraxinus excelsior

Fumeterre plte. 12.7 6 I Diur.Cholé. *

Fumaria officinalis

Génévrier fr. 33 1 I Diur.Hypog. *

Juniperus communis

Germandrée plte.	14.3	1	I	Cholé.	Diur.	Amaig.
Teucrium chamaedris						
Lamier plte.	33.2	2	I	Diur.		
Lamium album						
Menyanthe f.	14.3	1	I	Dépu.	Apér.	*
Menyanthes trifoliata						
Millefeuille plte.	14.3	1	I	Chola.	Diur.	*
Achillea Millefolium						
Pariétaire plte.	14.3	1	I	Diur.		
Parietaria officinalis						
Patience rac.	10	1	D	Diur.	Laxa.	
Rumex patienta						
Pensée plte.	20	1	I	Diur.	Laxa.	
Viola tricolor						
Petit houx rac.	14.3	1	D	Diur.	Apér.	
Ruscus aculeatus						
Phytolaque plte	14.3	1	I	Laxa.		*
Phytolacca decandra						

Pissenlit rac.	32.5	2	D	Cholé.	Diur.		
Taraxacum dens-leonis							
Reine des p. fl.	17.9	9	I	Diur.	Cholé.	*	
Spiraea ulmaria							
Renouée plte.	20	1	I	Diur.	Laxa.		
Polygonum aviculare							
Romarin f.	16.2	10	I	Chola.	Cholé.	*	
Rosmarinus officinalis							
Sabline plte.	16.5	1	I	Diur.			
Spergularia rubra							
Saponaire som.	10	7	I	Diur.	Cholé.	*	
Saponaria officinalis							
Sauge som.	10.6	4	I	Cholé.	Diur.	Apér.	*
Salvia officinalis							
Saule éc.	18.7	8	D	Antal.			
Salix alba							
Sureau fl.	15.1	10	I	Diur.	Laxa.	Amaig.	
Sambucus nigra							

Tilleul aubier 23 2 D Cholé. Diur.

Tilia platyphyllos

Varech plte. 11.9 7 I Laxa. Stimul.géné.

Fucus vesiculosus

Vigne-rouge f. 11.2 5 I Diur. Laxa. Amaig.

Vitis vinifera

Quantités moyennes inférieures à 10 pour-cent

Chiendent rac. 8.4 6 D Diur. Chola.

Agropyrum repens

Réglisse rac. 5.4 3 D Diur. *

Glycyrrhiza glabra

Commentaires :

Dans ce tableau on rencontre aussi des plantes dont l'usage devrait être abandonné : Douce-amère et Phytolaque.

On peut remarquer que le Menyanthe est traditionnellement utilisé pour prendre du poids et non pas pour maigrir comme on le voit souvent dans des revues.

DROGUES EMPLOYEES DANS LES MELANGES

A VISEE HYPOCHOLESTEROLEMIANTE

(2 mélanges différents)

Quantités moyennes supérieures ou égales à 10 pour-cent

Artichaut f. 13.7 2 I Hypochol. Hypogl.

Cynara scolymus

Bardane rac. 10.9 2 D Cholé. Hypogl.

Arctium lappa

Busserole f. 10.9 2 I Diur.

Arctostaphylos uva-ursi

Chicorée plte. 12.4 2 I Cholé.

Cichorium intybus

Haricot cosses 10.9 2 I Hypogl.Amaig. *

Phaseolus vulgaris

Pariétaire plte. 10.5 1 I Diur.Dépu.

Parietaria officinalis

Piloselle plte. 10.9 2 I Chola.Hypochoh.

Hieracium pilosella

Reine des p. fl. 13.7 2 I Diur.Cholé.

Spirea ulmaria

Quantités moyennes inférieures à 10 pour-cent

Saponaire plte. 5.4 2 I Cholé.Diur. *

Saponaria officinalis

Souci fl. 5.4 2 I Dépu.Hypotens.

Calendula officinalis

Commentaires :

Les cosses de Haricot sont interdites à la vente en Allemagne Fédérale et aux Etats-unis suite à des accidents toxiques survenus dans ces deux pays (11).

DROGUES EMPLOYEES DANS LES MELANGES A VISEE DIGESTIVE

(7 mélanges différents)

Quantités moyennes supérieures ou égales à 10 pour-cent

Angélique sem. 29.3 3 I Digest. Antispas.

Angelica archangelica

Anis vert sem. 17.2 1 I Digest. Antispas.

Pimpinella anisum

Badiane fr. 11.1 1 I Digest. Antispas.

Illicium verum

Basilic f. 14.3 1 I Digest.

Ocimum basilicum

Bigaradier bout. 19.4 3 I Digest.

Citrus aurantium var amara

Boldo f. 11.1 1 I Cholé.

Peumus boldo

Coriandre sem.	19	2	I	Digest.	
Coriandrum sativum					
Cumin sem.	19	2	I	Digest.	
Cuminum cyminum					
Cyprés fr.	14.3	1	I	Antispas.	
Cupressus sempervirens					
Eglantier fr.	18.2	1	I D	Toni.géné.	
Rosa canina (le fruit se nomme : Cynorrhodon)					
Fenouil sem.	18.7	3	I	Antispas.	Digest.
Foeniculum dulce					
Gentiane rac.	20	1	D	Digest.	*
Gentiana lutea					
Geranium plte.	14.3	1	I	Antispas.	Antidiarr.
Geranium robertianum					
Lavande som.	17.1	2	I	Digest.	Antispas. *
Lavandula vera					
Marjolaine som.	13.1	3	I	Digest.	Antispas.
Origanum majorana					

Mélicse	f.	17.3	5	I	Digest.		
Mellisa officinalis							
Menthe	f.	11.1	1	I	Digest.	Antispas.	*
Mentha piperita							
Oranger	éc.	11.1	1	I	Antispas.		
Citrus aurantium var amara							
Réglisse	rac.	11.1	1	D	Antispas.		*
Glycyrrhiza glabra							
Romarin	f.	14.3	1	I	Digest.	Antispas.	*
Rosmarinus officinalis							
Sauge	f. fl.	12.7	1	I	Digest.		*
Salvia officinalis							
Thym	f.	16.2	2	I	Digest.	Antisep.	
Thymus vulgaris							
Verveine	f.	11.1	1	I	Digest.	Antispas.	
Verbena officinalis							

Quantités moyennes inférieures à 10 pour-cent

Calament f. 7.6 2 I Digest. Antispas.

Calamintha officinalis

Menyanthe plte. 9 1 I Digest. Apér.

Menyanthes trifoliata

Commentaires :

Pour ce type d'indication , se rencontrent beaucoup de plantes à essence dont l'usage prolongé ou à forte dose doit être évité . Elles appartiennent pour la plupart aux familles des Labiées (Lavande , Saugé , Menthe) et des Ombellifères (Angélique , Fenouil).

DROGUES EMPLOYEES DANS LES MELANGES A VISEE SEDATIVE

(2 mélanges différents)

Quantités moyennes supérieures ou égales à 10 pour-cent

Amandier f. 18.1 2 I Séd.

Amygdalus communis var dulcis

Aubépine fl. 11.1 1 I Séd. Antispas. *

Crataegus oxyacantha

Marjolaine som. 11.1 1 I Antispas.

Origanum majorana

Mélisse f. 11.1 1 I Séd. Antispas.

Melissa officinalis

Passiflore plte. 11.1 1 I Séd.

Passiflora incarnata

Serpolet plte. 18.1 2 I Antispas.

Thymus serpyllum

Valériane rac. 18.1 2 I Séd. Hypn.

Valeriana officinalis

Quantités moyennes inférieures à 10 pour-cent

Aspérule plte. 9.1 2 I Séd. Antispas.

Asperula odorata

Bigaradier bout. 5.6 1 I Séd. Antispas.

Citrus aurantium var amara

Lavande fl. 5.6 1 I Séd. Antispas.

Lavandula vera

Saule chatons 9.1 2 I Séd. Antalg.

Salix alba

Commentaires :

On pouvait s'attendre à trouver des drogues classiques comme les fleurs de Tilleul , de Coquelicot , les feuilles de Verveine et les cônes de Houblon.

DROGUES EMPLOYEES DANS LES MELANGES A VISEE ANTIRHUMATISMALE

(3 mélanges différents)

Quantités moyennes supérieures ou égales à 10 pour-cent

Busserole f. 57.1 1 I Diur.

Arctostaphylos uva-ursi

Marrube plte. 42.9 1 I Diur.

Marrubium vulgare

Ortie f. 17.1 2 I Antirh.

Urtica dioica

Pulmonaire som. 11.4 1 I Sudo.Diur.

Pulmonaria officinalis

Réglisse rac. 11.4 2 D Diur.

Glycyrrhiza glabra

Reine des p. fl. 11.4 2 D Diur. Antalg.
Spirea ulmaria

Saponaire plte. 17.1 2 I Diur. Sudo. *

Saponaria officinalis

Quantités moyennes inférieures à 10 pour-cent

Genêt fl. 8.6 2 I Diur. *

Sarothamnus scoparius

Génévrier fr. 8.6 2 I Antirh. Diur. *

Juniperus communis

Myrtille f. 8.6 2 I Antirh.

Vaccinum myrtillus

Prêle plte. 8.6 2 I Diur. Reminé.

Equisetum arvense

Sureau fl. 8.6 2 I Diur.

Sambucus nigra

Commentaires :

La Reine des prés n'apparaît que dans un seul mélange et des drogues comme les feuilles de Frêne et de Cassis ainsi que l'écorce de Saule n'y figurent pas.

DROGUES EMPLOYEES DANS LES MELANGES A VISEE RESPIRATOIRE

(6 mélanges différents)

Quantités moyennes supérieures ou égales à 10 pour-cent

Aigremoine som. 30 1 I Antiinfl.

Agrimonia eupatoria

Aspérule plte. 32.8 2 I SEDA, Antisep.

Asperula odorata

Fraisier rac. 18.2 1 D Astringent

Fragaria vesca

Frêne f. 18.2 1 I Diur. Sudo.

Fraxinus excelsior

Guimauve rac. 18.2 1 D Adouc. Antitus.

Althaea officinalis

Lierre terr. plte. 16 3 I Antitus. Antis. respi.

Glechoma hederacea

Noyer f. 25.1 2 I Antisep. *

Juglans regia

Thym f. 12.1 3 I Antitus. Antis. respi.

Thymus vulgaris

Tussilage fl. 17.3 4 I Antitus. Adouc. *

Tussilago farfara

Quantités moyennes inférieures à 10 pour-cent

Anis vert sem. 9.1 1 I Expec.

Pimpinella anisum

Bouillon-bl. fl. 9.4 3 I Antitus.

Verbascum thapsus

Capillaire plte. 9.1 2 I Antitus. Expec.

Adiantum capillus veneris

Coquelicot fl. 9.4 3 I Antitus. Adouc. *

Papaver Rhoëas

Eucalyptus f. 8.7 4 I Antitus. Antisep.

Eucalyptus globulus

Hysope som. 9 2 I Antitus. Expec. *

Hyssopus officinalis

Lavande som. 9.1 1 I Expec. Antisep.

Lavandula vera

Lichen d'I. plte. 9.1 2 I Expec. Antitus.

Cetraria islandica

Marjolaine som. 4.5 1 I Expec. Antitus.

Origanum majorana

Mauve fl. 9.6 2 I Antitus. Adouc.

Malva sylvestris

Menthe f. 8.4 2 I Antisep.

Mentha piperita

Pin bourg. 9.1 2 I Antitus. Antisep.

Pinus sylvestris

Pulmonaire de chêne. plte. 9.1 2 I Antitus.

Sticta pulmonia (Lichen pulmonaire)

C O N C L U S I O N

CONCLUSION

L'enseignement de cette étude est multiple.

Il permet de mettre en évidence la facilité avec laquelle se crée un engouement pour un mode de traitement par automédication et aussi la fragilité de cet engouement.

La sortie en librairie du livre de Rika Zaráï coïncide avec le " pic " de 1986 (annexe 2) , plus de la moitié des formules en provient.

Mais la mode est faite pour passer ; il sera intéressant de suivre l'évolution des ventes et de la demande en matière de mélanges de plantes en 1987. On montrera alors que l'inflexion se poursuit sous l'action conjuguée de la concurrence des grands magasins et surtout de la désaffection réactionnelle du public pour les tisanes.

On constate aussi , malheureusement , que le pharmacien face aux simples , se trouve la plupart du temps désarmé.

Il est désarmé lorsqu'il s'agit de contrôler l'origine géographique de la plante , son identité botanique , son état de conservation . Bien sûr , le pharmacien se doit de consulter la Pharmacopée française , mais toutes les drogues du marché n'y figurent pas et il n'est pas toujours facile de trouver la monographie désirée dans le dédale des éditions successives . Les fiches de documentation de pratique officinale relatives aux drogues

d'origine végétale sont très utiles , mais leur nombre est encore insuffisant (78 fiches) et on aimerait plus de renseignements d'ordre pratique tels que : description d'espèces proches pouvant être confondues avec la drogue , durée maximale et conditions de conservation , aire géographique favorable à l'obtention d'une plante de qualité , nature du terrain qui lui est propice , etc... (cf annexe 4).

Le bien-fondé d'associations de plantes dans certains mélanges reste aussi à démontrer . Pour ce faire , le pharmacien n'a pas à sa disposition les ouvrages nécessaires.

D'ailleurs , les mélanges étudiés proviennent, à une exception près , de sources non scientifiques . Les prescriptions phytothérapeutiques concernent presque exclusivement , à la pharmacie Centrale , la préparation de mélanges de S.I.P.F. et de nébulisats . Les médecins , même ceux attirés par les médecines douces , ne prescrivent donc pas de tisane ; ils préfèrent faire confiance à des formes galéniques plus sophistiquées qui leur sont d'ailleurs présentées par les laboratoires . L'absence de confiance des prescripteurs à l'égard des tisanes provient d'un manque d'information et aussi de la trop grande vulgarisation dont font l'objet les tisanes dans les média, on en arrive à douter du sérieux , de la crédibilité de tels médicaments .

A l'heure où le ministère chargé de la santé cherche à

étendre la notion d'autorisation de mise sur le marché (A.M.M.) aux spécialités pharmaceutiques à base de plantes, on observe à travers les prescriptions une offensive menée par les fabricants d'extraits de plantes (comme les suspensions ou les nébulisats). Ne serait-ce pas là une façon d'éviter les lourdes contraintes de la constitution d'un dossier d'A.M.M. ?

Au lieu d'élaborer une spécialité pharmaceutique, il est plus facile et certainement plus rentable de fabriquer la base de préparations magistrales qui ne nécessite encore aucune autorisation.

Sur le plan économique, la phytothérapie et l'homéopathie peuvent être comparées. Leurs évolutions respectives sont riches d'enseignements.

Globalement et sur une courte période, on observe d'une part que l'homéopathie a atteint un plateau, un plateau élevé et ne progresse pratiquement plus tandis que d'autre part, la phytothérapie prise dans son ensemble suit une évolution à la hausse.

On peut trouver à cela diverses explications. Une s'impose, l'homéopathie - au moins dans la région de Saint-Marcellin - a connu une évolution explosive durant ces dix dernières années et a maintenant atteint son rythme de croisière. Les médecins homéopathes sont installés et entretiennent une clientèle stable.

La phytothérapie rationnelle, quant à elle, est nouvelle dans l'esprit des gens et aussi dans celui des médecins



qui , pour tenter d'échapper aux difficultés économiques que connaît leur profession , se tournent cependant de plus en plus nombreux vers cette thérapeutique.

On manque de recul pour dire si l'avènement de la prescription phytothérapeutique sera durable ou pas ; quoiqu'il en soit , les nouvelles formes galéniques - tels les Suspensions Intégrales de Plantes Fraîches maintenant sur le marché - semblent des ébauches , des précurseurs de formes plus pratiques et plus sûres qui les remplaceront demain.

Une catégorie de tisanes n'a été qu'effleurée dans cette thèse - dont ce n'était pas le sujet - il s'agit des tisanes prêtes à l'emploi que l'on pourrait appeler les tisanes-spécialités (annexes 6 et 7).

Une comparaison entre les annexes 5 et 7 montre que les indications des mélanges magistraux et des tisanes-spécialités diffèrent légèrement. Si dans les deux cas , les tisanes amaigrissantes , hépatiques , laxatives et diurétiques font partie des meilleures ventes , il n'en est pas de même pour les mélanges sédatifs et antirhumatismaux .

Les partisans des tisanes toutes prêtes semblent faire confiance à la phytothérapie pour traiter des affections plus "sérieuses" (insomnie , rhumatismes) que celles que cherchent à soigner les tisanes "miracles". On aborde ici la phytothérapie telle qu'elle devrait être conseillée dans les officines , celle des spécialités avec A.M.M. , celle des maladies chroniques bénignes.

Il reste donc encore à faire un effort de conseil au malade pour lui indiquer les mélanges garantis par une A.M.M. et adaptés à son cas. Une indication telle que l'infection urinaire récidivante bénigne devrait , contrairement à ce qui se passe actuellement , représenter un chiffre de vente élevé.

A N N E X E S

ANNEXE 1

Classification des 60 drogues les plus vendues
ces six dernières années

(1982, 83, 84, 85, 86 et 87)

Entre 4 et 2 kilogrammes par an :

Camomille , Verveine : 4

Aubier de Tilleul : 3.3

Sauge : 3.2

Eucalyptus , Vigne rouge : 2.4

Reine des prés : 2.2

Génévrier , Chiendent , Moutarde : 2

Entre 1.9 et 1 kilogramme par an :

Bourdainne : 1.9

Orange amère éc. : 1.6

Thym , Badiane : 1.5

Fumeterre : 1.45

Saponaire , Fleurs pectorales : 1.4

Lavande : 1.375

Romarin , Prêle : 1.3

Réglisse coupée : 1.25

Gentiane , Chêne marin , Fucus crispus ,

Boldo , Cochléaria :1.1

Oranger f. , Anis vert , Tilleul , Busserole : 1

Entre 0.9 et 0.5 kilogrammes :

Bardane : 0.9

Bruyère , Noyer : 0.875

Matricaire : 0.85

Buis , Aspérule odorante , Fenouil , Cerise :0.75

Frêne , Valériane , Bouleau , Réglisse bout à bout ,

Séné , Pensée sauvage :0.7

Tanaisie : 0.65

Artichaut : 0.6

Aubépine , Cassis , Marjolaine , Mauve : 0.55

Orthosiphon , Mousse de Corse , Menthe poivrée ,

Sureau fl. :0.5

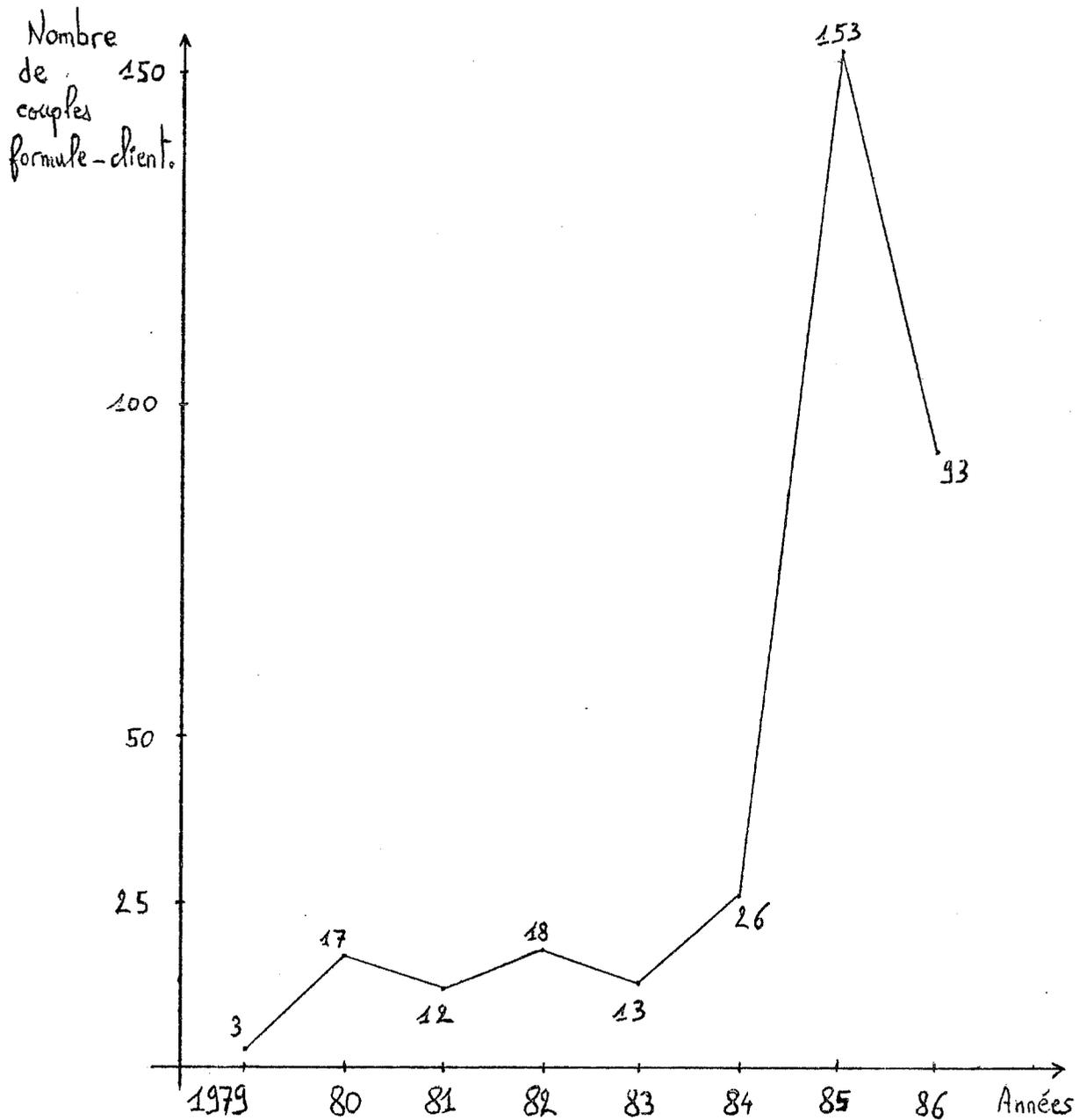
Moins de 0.5 kilogramme :

Petite Centaurée , Chicorée : 0.4

Bigaradier fr. , Millepertuis : 0.35

ANNEXE 2

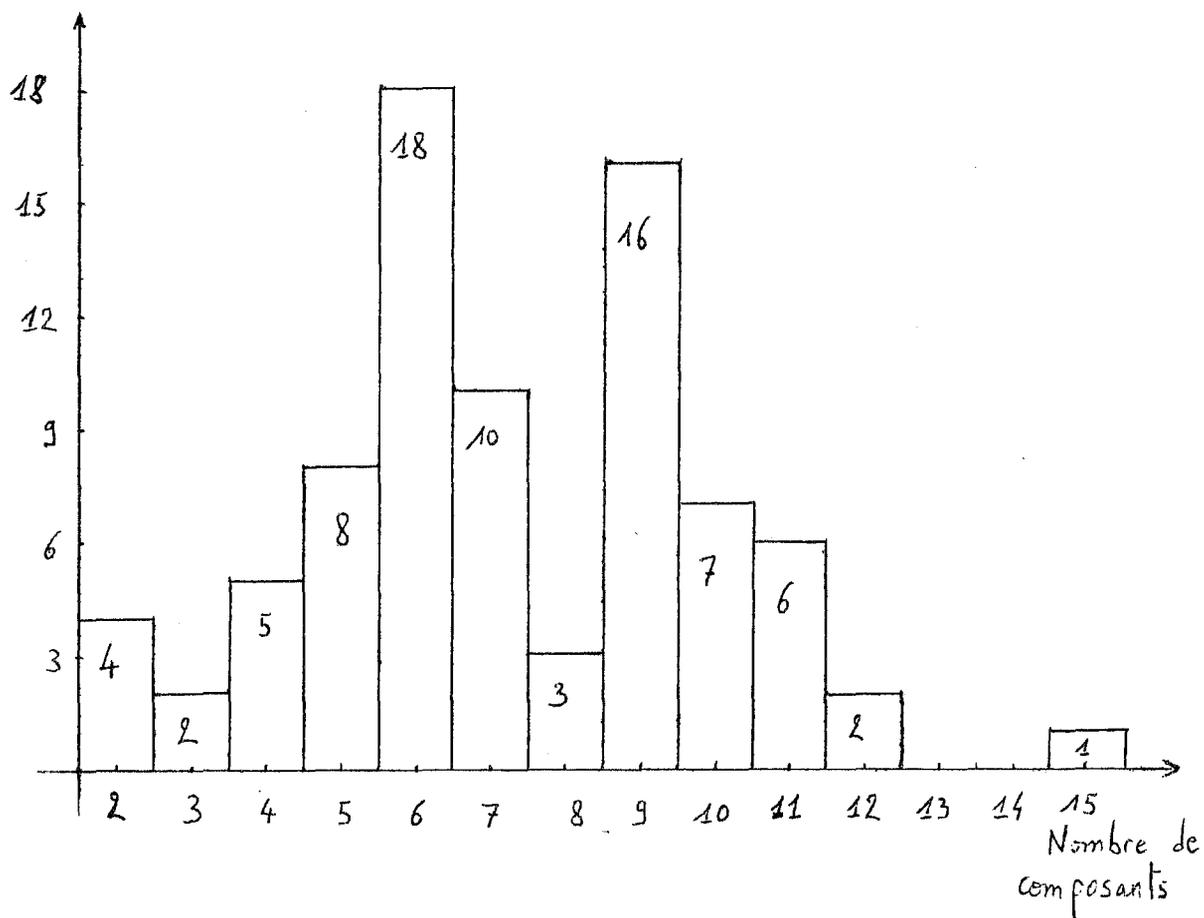
Evolution de la vente des mélanges de plantes
à la Pharmacie Centrale entre 1979 et 1986



ANNEXE 3

Nombre de composants
dans les 82 mélanges étudiés

Nombre de
mélanges différents



ANNEXE 4

Exemple de fiche pratique de phytothérapie

NOM VERNACULAIRE

NOM SCIENTIFIQUE , FAMILLE

Partie employée

DESCRIPTION

Description de la plante

Description de la drogue

Identification simple et rapide

Confusions possibles

ECOLOGIE

Aire géographique favorable

Terrain propice

Espèce cultivée ou sauvage souhaitée

Période de récolte

CONSERVATION

Conditions

Durée maximale

Signes de détérioration

CONSTITUANTS CHIMIQUES IMPORTANTS

ACTIVITES PHARMACOLOGIQUES

EMPLOIS

RESTRICTIONS D'UTILISATION

COMPLEMENTS DIVERS

ANNEXE 5

Repartition des formules de mélanges préparés à l'officine

suivant leur indication

(nombre de formules par indication)

Amaigrissantes :	20	_____
Diurétiques :	15	_____
Hépatiques :	10	_____
Digestives :	7	_____
Laxatives :	7	_____
Circulatoires :	7	_____
Respiratoires :	6	_____
Antirhumatismales :	3	_____
Antihypertensives :	3	_____
Hypocholestérolémiantes :	2	_____
Sédatives :	2	_____

ANNEXE 6

Vente comparée des tisanes-spécialités

en 1987

Chiffre de vente par indication et en nombre de boîtes des quatres principales marqués de tisanes prêtes à l'emploi (vrac et sachets confondus)

MEDIFLOR		BORIBEL	
Diététique	32	Sédative	27
Hépatique	24	Antirhumatismale	22
Circulatoire	22	Rénale	20
Dépurative	22	Amaigrissante	14
Diurétique	21	Hépatique	13
Laxative	18	Féminine	11
Digestive	16	Purg. Laxative	8
Antihypertensive	15	Pulmonaire	7
Pectorale	13	Stomachique	7
Sédative	12	Purgative	6
Rafraîchissante	7	Dépurative	5
Antirhumatismale	6	Tonicardiaque	4
		Laxa. Dépurative	2
Total Médiflor :	208	Total Boribel :	146

SANTANE

LEHNING

Amaigrissante	58
Laxative	16
Sédative	13
Antirhumatismale	12
Digestive	8
Hépatique	7
Antihypertensive	6
Anti-infect. urin.	5
Circulatoire	4

Hépatique	16
Diététique	5
Antirhumatismale	5
Amaigrissante	5
Sédative	1

Total Santane : 129

Total Lehning : 32

Total général : 515 boîtes

ANNEXE 7

Vente globale des tisanes-spécialités

en 1987

Tableau globalisant les chiffres de vente par indication et en nombre de boîtes des quatres principales marques de tisanes prêtes à l'emploi : MEDIFLOR , BORIBEL , SANTANE et LEHNING .

Amaigrissante	77	_____
Hépatique	60	_____
Sédative	53	_____
Laxa. Purgative	48	_____
Antirhumatismale	45	_____
Diurétique	41	_____
Diététique	37	_____
Digest. Stomach.	31	_____
Dépurative	29	_____
Circulatoire	26	_____
Antihypertensive	21	_____
Pectorale Pulmo.	20	_____
Féminine	11	_____
Rafraîchissante	7	_____
Anti-inf. urinaire	5	_____
Tonicardiaque	4	_____

B I B L I O G R A P H I E

BIBLIOGRAPHIE

- 1- ANTON (R) , DUPIN (M). Les plantes médicinales et la pharmacologie moderne.
Les Actualités Pharmaceutiques 1976 , (128) , 17-25
- 2- BEZANGER-BEAUQUESNE (L) , PINKAS (M) , TORCK (M).
Les plantes dans la thérapeutique moderne
Maloine , Paris 1986
- 3- BEZANGER-BEAUQUESNE (L) , PINKAS (M) , TORCK (M) ,
TROTIN (F). Plantes médicinales des régions tempérées
Maloine , Paris 1980
- 4- Le Bulletin Thérapeutique 1986 , 3 , (26)
Editions médicales Rolland Bettex
- 5- DELACOUR (L). L'art de la tisane ou la tisane :
tout un art
Le Pharmacien de France 1986 , (20) , 1114-1115

- 6- DELAVEAU (P). Histoire et renouveau des plantes
médicinales
Albin Michel , Paris 1982

- 7- DELAVEAU (P) et al. Secrets et vertus des plantes
médicinales
Sélection du Reader's Digest , Paris 1985

- 8- HATINGUAIS (P). Phytochimie d'hier et de demain
Congrès Europharma Strasbourg 18 janvier 1986

- 9- LECLERC (H). Précis de phytothérapie
Masson , Paris 1976

- 10- MARLIER (M). Les plantes médicinales à l'officine
Les Actualités Pharmaceutiques 1981 , (182) , 45-48

- 11- MORTIER (F). Le nouveau look des formes galéniques
Congrès Europharma Strasbourg 17 janvier 1986

- 12- PELT (J.M). La médecine par les plantes
Fayard , Paris 1986

- 13- PELT (J.M). Plantes médicinales : philosophie et
action
Congrès Europharma Strasbourg 17 janvier 1986

- 14- Pharmacopée Française 9ème Edition 1972

- 15- PORTIER (G). Contrôle galénique et conditionnement
des plantes médicinales
Bulletin des travaux de la Société de Pharmacie de
Lyon 1986 , XXX , (1) , 79-89

- 16- POURRAT (H).Phytothérapie et médicaments d'origine
végétale : essor et perspectives industrielles
Congrès Europharma Strasbourg 17 janvier 1986

- 17- Spécialités pharmaceutiques à base de plantes
Bulletin officiel numéro 86/20 bis Août 1986

- 18- VALNET (J).Aromathérapie
Maloine , Paris 1984

- 19- VALNET (J).Phytothérapie
Maloine , Paris 1979

- 20- VALNET (J). Se soigner par les légumes , les fruits
et les céréales
Maloine , Paris 1985

- 21- ZARAI (R). Ma médecine naturelle
Michel Lafon Carrère , Paris 1985

S O M M A I R E

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
PRESENTATION DE L'OFFICINE.....	8
GESTION OFFICINALE DES SIMPLES.....	10
Approvisionnement.....	11
Contrôles.....	13
Conservation.....	15
Aspect économique.....	17
LA TISANE : UN MEDICAMENT.....	20
Définition.....	21
Aspect galénique.....	23
Aspect pratique.....	25
Précautions d'emploi.....	27
Activité.....	29
Indications.....	35
LES MELANGES DE PLANTES.....	37
Rappels législatifs.....	38
Principes d'association.....	41
Problèmes techniques.....	43
Intérêt thérapeutique.....	44
Les mélanges pharmacie Jouffre 1985-1986.....	46
Tableaux des drogues.....	50
CONCLUSION.....	96
ANNEXES.....	102
BIBLIOGRAPHIE.....	113



A U T O R I S A T I O N D ' I M P R E S S I O N

de la Thèse dont l'intitulé est : Les mélanges de plantes médicinales
dans une officine de pharmacie. Evolution de leur consommation
en 1985 et 1986

candidat : M. GIROND Michel.

Harlotte

VU

GRENOBLE, le 15/02/1988

Le Président du Jury

VU

GRENOBLE, le 23.02.1988

Le Président de l'Université

JOSEPH FOURIER



J.J. PAYAN

